

Validation du DES :

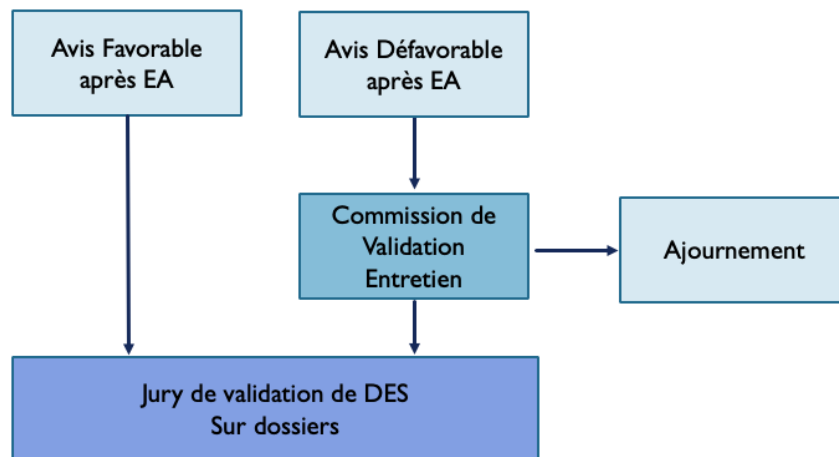
En fin de 3^e année, l'étudiant est convoqué pour un entretien comme chaque année avec un enseignant.

Durant cet entretien il sera discuté :

- Du parcours global et du vécu du DES
- Des compétences acquises ou non
- Du parcours pédagogique : crédits de formation validés (minimum : 200), traces d'apprentissages réalisées
- Du RSCA : récit écrit tout au long de l'année et validé par l'enseignant de groupe de GEP

A l'issue de cet entretien :

- Un **avis favorable est émis** pour la validation : le dossier de l'étudiant sera alors étudié par le JURY DE VALIDATION de DES
- Un **avis défavorable est émis** pour la validation : l'étudiant sera convoqué par la COMMISSION de VALIDATION de DES, qui statuera en fonction de l'entretien et d'éventuels travaux supplémentaires à réaliser. En fonction de l'avis de la commission l'étudiant pourra soumettre ou non son dossier au JURY de VALIDATION de DES



La Commission de Validation et le Jury de Validation se déroulent en octobre chaque année. Il existe une commission et un jury de rattrapage en avril.

Le diplôme d'Etat de docteur en médecine ne peut être délivré qu'aux candidats ayant à la fois soutenu leur thèse d'exercice et obtenu leur diplôme de DES.

Synthèse des critères de validation de DES :

